



AVIS PUBLIC

Publication du règlement 20-1062

Décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 800 000 \$

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- que le conseil municipal a adopté le 14 avril 2020 le Règlement ci-dessus mentionné
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : http://www.saint-donat.ca/citoyens/Avis_d_interet_general.cfm
- que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce Règlement le 8 juin 2020
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 9 juin 2020

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Fait à Saint-Donat, ce 9 juin 2020

Signé : Matthieu Renaud

Matthieu Renaud

Directeur général et secrétaire-trésorier